

VILLE DE MONTRÉAL

AVIS PUBLIC

Avis est donné qu'une assemblée extraordinaire du conseil municipal aura lieu :

Date **le mercredi 22 décembre 2021, à 13 h**

Lieu Salle du conseil de l'édifice Lucien-Saulnier
155, rue Notre-Dame Est
(métro Champ-de-Mars)

En raison de l'état d'urgence sanitaire présentement applicable et des mesures spéciales prises pour limiter la propagation du coronavirus, toute assemblée du conseil municipal se tiendra à huis clos jusqu'à nouvel ordre. Ainsi, les membres du conseil y seront présents par téléconférence.

En conséquence, le public ne sera pas admis à l'hôtel de ville durant la prochaine assemblée du conseil municipal. Il sera toutefois possible d'en suivre le déroulement, en direct ou en différé, via la webdiffusion.

L'assemblée extraordinaire du **22 décembre 2021** portera principalement sur le dépôt du Programme décennal d'immobilisations 2022-2031 de la Ville (volet ville centrale), le dépôt du budget 2022 de la Ville (volet ville centrale) et sur le dépôt des budgets 2022 de certaines sociétés paramunicipales.

Les citoyennes et citoyens pourront également poser des questions aux élu.es en transmettant leurs questions par écrit **avant 10 h, le mercredi 22 décembre 2021**, selon les modalités prévues dans la procédure spéciale diffusée sur le site web de la Ville à : **montreal.ca**, à la page de l'assemblée extraordinaire du conseil municipal du 22 décembre 2021.

Cette procédure spéciale remplacera la période habituelle de questions orales du public.

Pour tout renseignement supplémentaire sur les mesures spéciales prises en lien avec la pandémie de la COVID-19 et pour suivre le déroulement de la prochaine assemblée du conseil municipal, consultez le site web de la Ville : **montreal.ca**.

Fait à Montréal, le 16 décembre 2021

Le greffier de la Ville,
Emmanuel Tani-Moore, avocat

Publication choisie : Le Devoir

Date de parution : Le 16 décembre 2021

Date de la demande : Le 9 décembre 2021